

TESTAMENT  
DE SAINT LOUIS,

NEUVIÈME ROI DE FRANCE,  
DU NOM DE LOUIS;

SUIVI

DU TESTAMENT  
DE LOUIS XVI,

ET DES VINGT-QUATRE HEURES D'ANGOISSES  
QUI ONT PRÉCÉDÉ SON MARTYRE.

---

Allez, fils de Saint Louis, montez aux Cieux.  
*Dernières paroles de l'Abbé de Fermont à Louis XVI montant  
à l'échafaud.*

---

---

A PARIS,

Chez les Marchands de Nouveautés.

---

1793.

THE STATE OF NEW YORK

IN SENATE

JANUARY 18, 1880

REPORT

OF THE

COMMISSIONERS OF THE LAND OFFICE

FOR THE YEAR 1879

ALBANY:

WILEY & SON, PRINTERS.

1880

1880

1880

1880

1880

1880

1880

1880

---

TESTAMENT  
DE SAINT LOUIS,  
NEUVIÈME ROI DE FRANCE, DU NOM  
DE LOUIS;

SUIVI

DU TESTAMENT  
DE LOUIS XVI,  
ET DES VINGT-QUATRE HEURES D'ANGOISSES  
QUI ONT PRÉCÉDÉ SON MARTYRE.

---

CET écrit trouvera peut-être peu de lecteurs, dans un tems où la seule expression de divinité passe pour fanatisme, et où le seul mot de piété est traité de superstition. Il n'est consacré qu'à ceux qui croient encore, qu'il n'y a point de probité, là où il n'y a point de religion, et qu'il n'y a plus de piété, là où l'on profane et où l'on détruit les temples.

Cette classe est aujourd'hui peu nombreuse, mais c'est celle qui survivra aux autres; les opinions des hommes roulent dans un cercle, d'où une force majeure, peut-être leur propre foiblesse, les empêche de sortir: elles reviennent successivement au même point.

*Saint Louis*, neuvième Roi de France, du nom de *Louis*, était en ligne directe, et de père en fils, le huitième successeur de *Hugues* surnommé *Capet*: on

A

a établi d'ineptes et de froides ironies sur cette espèce de sobriquet, que le costume de la cape qu'il portait lui avait fait donner. Il était lui-même fils de *Hugues-le-Grand* qui se montra digne du trône, en y soutenant par sa prudence et sa valeur les derniers rejettons de la race de *Charlemagne*, et petit fils de *Robert-le-Fort*, qui, après avoir délivré la France des déprédations des Normands, avait été créé *Duc des François* par *Charles-le-Chauve*, dans l'Assemblée tenue à Compiègne, l'an 861.

Cette généalogie est attestée par tous les historiens contemporains, tels qu'*Odoran*, *Glaber*, la *chronique d'Auxerre*, etc. *Abbon*, Abbé de Fleury, ajoute que *Hugues Capet* était, par sa mère, le neveu de l'Empereur *Otton I*, et que l'origine de sa Maison se perd dans la nuit des tems.

*Saint Louis*, parvenu au trône à l'âge de 12 ans, eut l'avantage, peu commun à ses successeurs, d'avoir devant les yeux, dans la vie publique, un grand modèle, *Philippe-Auguste* son grand-père, et dans la vie privée, l'exemple et les leçons d'une mère sortie des mains de la vertu même.

De *Philippe-Auguste*, il apprit à prévenir les séditions, qui, semblables à une flamme dévorante, sont si difficiles à éteindre, lorsqu'on ne les étouffe pas dans leur origine (1); et à n'estimer son droit au trône, qu'autant qu'il serait jugé le plus digne de l'occuper (2).

---

(1) *Philippe-Auguste* ne fit que marcher contre les Flamans, pour les forcer à lui demander la paix, qu'il leur accorda par un traité fait en 1184. Il étouffa de même la révolte des *Albigéois*.

(2) Le jour de la fameuse bataille de *Bouvines*, *Philippe-*

De sa mère, il apprit à sacrifier à la vertu ses propres avantages, à sentir la beauté de ce sacrifice, à être son propre législateur, et à obéir à ce sentiment intérieur qu'on appelle la conscience, juge plus éclairé, plus sévère et plus juste que les loix et les mœurs.

*Saint Louis* a fait deux voyages d'outre-mer; le premier, en conséquence d'un vœu qu'il avait fait dans une maladie grave. Parti de Marseille, il arriva le vingtième jour dans l'Isle de *Chypre*, qui était alors sous la domination de l'illustre maison de *Lusignan*; de-là il dirigea sa route vers l'*Egypte*. *Damiette* lui ouvrit ses portes; et il tint un conseil.

*Pierre de Bretagne* voulait qu'on allât droit à *Alexandrie*, comme la station la plus commode et la plus abondante en subsistances et munitions de toute espèce. *Robert*, oncle du Roi, opina pour le *Grand Caire*; comme la ville la plus opulente de l'*Egypte*, comparant cette capitale à la tête du serpent, dont toute la force est dans sa tête.

L'évènement fit voir que le conseil de *Pierre de Bretagne* était celui qu'on eût dû suivre.

En allant par terre de *Damiette* vers le *Grand Caire*, on rencontra deux bras du Nil, dérivés de ce fleuve qui se jette par sept bouches dans la mer. L'armée passa le premier sans obstacle; mais, au second, l'ennemi parut sur la rive opposée. Le Roi

---

*Auguste* fit élever sur une hauteur, et à la vue de son armée, un autel sur lequel il alla lui-même poser la couronne d'or qu'il avait en tête. --- *Donnez-la, dit-il, à celui que vous jugerez plus digne que moi de la porter. Je lui obéirai volontiers, pourvu que dans ce jour vous défendiez et conserviez l'honneur du nom français.*

--- Des cris unanimes se firent entendre: --- *Vive Philippe, et qu'il vive à jamais; nous sommes prêts à mourir pour lui.*

délibéra sur le parti qu'on prendrait. *Imbert de Beaujeu*, qui commandait la cavalerie, produisit un Egyptien qui promit d'indiquer un gué, moyennant une récompense de cinq cent *byzantins*. Le Roi lui fit compter cette somme, et donnant le commandement du camp au Duc de Bourgogne, il s'approcha du gué avec ses frères et une troupe choisie. *Robert*, l'un de ses frères, le passa avec une grande audace, à la vue de l'ennemi qui, par une fuite simulée, l'attira dans la ville de *Massoure*, où sa troupe périt sous une grêle de pierres et de flèches. Dans le même tems, un combat sanglant s'engagea entre l'armée et un gros corps d'Egyptiens, commandé par *Sécédune*. Le Roi parut, revêtu de son manteau royal, portant dans sa main un glaive à la Germaine, et fit des prodiges de valeur. *Sécédune* fut tué, et son armée mise en fuite. Mais deux jours après, les Egyptiens s'étant choisi un nouveau chef, se rallièrent, et vinrent présenter la bataille; on combattit un jour entier, et une victoire complete fit concevoir aux Français les plus grandes espérances sur le succès de leur entreprise.

Mais des vapeurs pestilentielles, sorties de tant de cadavres qui n'avaient point été inhumés, répandirent bientôt la contagion dans leur camp; la mortalité diminua tellement leur armée, qu'elle ne pût plus tenir contre de si nombreux ennemis. Le Sultan, pour achever sa défaite, n'eut plus autre chose à faire, que de lui couper les subsistances. Le Roi fit repasser les troupes qui lui restaient, sur les ponts qu'il avait fait construire, et proposa la paix; il offrit de restituer *Damiette*, pourvu que *Jérusalem* restât aux Chrétiens. Les Egyptiens rejetèrent cette condition, et deman-

dèrent le Roi comme ôtage. Les Français ne pouvant se résoudre à un pareil sacrifice, s'exposèrent de nouveau au combat. Enfin telle fut la rigueur de leur sort, que le Roi tomba, l'an 1250, entre les mains du Sultan, qui exigea, outre la restitution de *Damiette*, une rançon de deux cent mille *byzantins*. Le Roi fut transporté avec ses frères dans la Syrie. Après une dure captivité de cinq années, il fut enfin rendu à son Royaume et à sa famille, où il porta le modèle de toutes les vertus publiques et privées.

Après avoir rétabli la paix entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, et dompté de nouveau les troubles excités par les *Albigois*, il ne put résister aux prières du Pape, qui le conjura de porter encore du secours aux Chrétiens dans l'Orient. Après avoir remis la régence du royaume à sa mère, il s'embarqua avec ses trois fils et son gendre, *Thibault*, Roi de Navarre, à Marseille, pour gagner d'abord la Sardaigne, et relâcher ensuite en Afrique, le Roi de *Tunis* l'ayant fait assurer par des ambassadeurs, qu'il était prêt à embrasser la foi chrétienne. *Saint Louis* s'établit dans des bourgades, bâties sur les ruines de l'ancienne *Carthage*, pour y attendre Charles, Roi de Sicile, qui devait lui amener des renforts. Mais, avant qu'il n'arrivât, la peste se déclara dans le camp. Jean, l'un de ses fils, en mourut d'abord; le légat du Pape le suivit; enfin le Roi en fut attaqué lui-même.

Avant de mourir, il fit approcher de son lit *Philippe-le-Hardi*, son fils aîné, et lui remit son testament, en forme de préceptes pour lui et pour tous ses successeurs.

O vous, *Louis XVI* ! qui êtes descendu en ligne

directe de cet homme vénérable , par *Robert* , un de ses fils , et *Henri IV* , la tige des Bourbons , ce sera à la postérité à juger si vous avez démenti votre père. Ali ! s'il succomba sous le fléau de la peste qui infecta son camp , pouviez-vous échapper à celle qui dévore votre malheureux royaume ! et s'il mérita par ses vertus la palme du *Confesseur* , pourrions-nous refuser à vos souffrances la couronne du *Martyre* !

Et vous , enfant de douleur ! si , comme l'a dit votre père , vous avez jamais *le malheur d'être Roi* , songez que votre premier devoir sera d'aller recueillir ses cendres et ses ossemens , pour , à l'exemple de *Philippe-le-Hardi* , les porter sur votre dos dans le lieu de leur sépulture (1).

*Testament de SAINT LOUIS , en forme de précepte pour ses successeurs* (2).

Cher fils ! la première chose que je te recommande , c'est de mettre ton cœur en Dieu ; sans lui , nul bonheur n'est durable. Gardes-toi de faire chose qui lui déplaît. S'il t'envoie des adversités , souffre-les

---

(1) *Saint Louis* mourut devant *Tunis* le 25 août 1270 , âgé de 55 ans. Ses chairs et ses entrailles furent portés en l'abbaye de *Montréal* , près *Palerme* en *Sicile* , et mises dans un tombeau de marbre. Ses os furent apportés à *Paris*. *Philippe-le-Hardi* , après lui avoir fait faire un service solennel dans l'Eglise de *Notre-Dame* , fit charger sur ses épaules l'espèce de chaise qui renfermait ces ossemens , et la porta processionnellement , et à pied , jusqu'à *Saint-Denis*. Tout *Paris* suivit cette procession. Voyez l'histoire de l'Eglise de *Paris*.

(2) On n'a point changé le texte de ce testament , tel qu'il se trouve dans *Nangis* , *Joinville* , et l'historien *Jean* ; on n'a fait que le mettre en style moderne.

avec patience , et rends lui en graces : songes que tu les a peut-être méritées , et que tu peux en faire ton profit ; s'il te donne de la prospérité , rends lui en graces encore , et fais en sorte que ce qui doit te rendre meilleur , ne te rende pas pire : car on ne doit pas se servir des dons de Dieu, pour lui faire la guerre. Comporte-toi de manière , qu'on ose t'avertir de tes fautes , et t'en reprendre sans danger. Rends à Dieu le culte qui lui est dû , avec cet extérieur composé qui annonce le respect et le zèle intérieur. Sois compatissant envers les pauvres et les infortunés. S'il t'arrive quelque peine intérieure , choisis toi quelqu'homme sage et vertueux , dans le cœur duquel tu puisses épancher le tien. Accoutumes-toi à aimer le bien , et à haïr le mal , par-tout où il se trouvera. Ne souffre pas que qui que ce soit blasphème , calomnie , ou médise en ta présence. Sois inflexible pour la justice ; mais soutiens le pauvre , jusqu'à ce que le droit des parties soit éclairci. Si quelqu'un réclame contre toi , protège-le contre toi-même : c'est par cette conduite , que tu donneras à tes juges la fermeté nécessaire. Si tu possèdes quelque chose , soit par toi-même , soit par tes prédécesseurs , qui ne t'appartienne pas légitimement , rends le sans hésiter. Maintiens la paix parmi tes sujets et serviteurs. Honore ton père et ta mère. Donne les bénéfices de l'Eglise aux plus dignes. Garde - toi d'entreprendre aucune guerre , sans d'importans motifs , et de mûres délibérations. Fais tes efforts pour appaiser les querelles particulières. Veille sur la conduite de tous les officiers de ta maison , et de ceux qui te sont subordonnés. Retranche toutes dépenses superflues. Enfin , cher fils , je te conjure ,

si je viens à mourir, de me recommander aux prières de tout le royaume de France, et de m'associer à toutes tes bonnes œuvres. Je te donne toutes les bénédictions qu'un bon père puisse donner à son fils. Que le ciel veuille te garder et défendre contre tous maux, et que nous puissions, après cette vie périssable, en recommencer ensemble une céleste. *Amen.*

Mon dessein n'est point de soumettre l'examen de la vie de *Louis XVI* à la rigueur de ces préceptes : mais quiconque voudra sans passion considérer sa mort, reconnoitra dans son testament le digne fils de *Saint Louis*.

*TESTAMENT DE LOUIS XVI.*

*Au nom de la très-sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit.*

Aujourd'hui, vingt-cinquième jour de Décembre, 1792, moi, Louis XVIe. du nom, Roi de France, étant depuis plus de quatre mois renfermé avec ma famille, dans la tour du Temple à Paris, par ceux qui étoient mes sujets, et privé de toute communication quelconque, même depuis le 11 du courant, avec ma famille, de plus impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen, dans aucune loi existante. N'ayant que Dieu pour témoin de mes peines, et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici, en sa présence, mes dernières volontés et mes sentimens.

Je laisse mon ame à Dieu, mon créateur ; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par notre Seigneur J. C. qui

s'est offert en sacrifice à Dieu son père , pour nous autres hommes , quelques indignes que nous en fussions , et moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre sainte Mère l'Eglise Catholique , Apostolique et Romaine , qui tient ses pouvoirs , par une succession non interrompue , de saint Pierre , auquel J. C. les avoit confiés.

Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole des apôtres , les commandemens de Dieu et de l'Eglise , les sacremens et les mystères , tels que l'Eglise les enseigne , et les a toujours enseignés ; je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Eglise de J. C. ; mais je m'en suis rapporté et je m'en rapporterai toujours , si Dieu m'accorde la vie , aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques , unis à la sainte Eglise Catholique , donnent et donneront conformément à la discipline de l'Eglise suivie depuis J. C. Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur ; je ne prétends pas les juger , et je ne les aime pas moins tous en J. C. suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés. J'ai cherché à les connoître scrupuleusement , à les détester et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique , je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite , et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom ( quoique cela fût contre ma volonté ) à des actes qui puissent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Eglise catholique , à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur ; je prie Dieu de re-

cevoir la ferme résolution où je suis , s'il m'accorde la vie , de me servir , aussitôt que je le pourrai , du ministère d'un prêtre catholique , pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensé par inadvertance , ( car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne ) , ou ceux à qui j'aurois pu donner de mauvais exemples , ou des scandales , de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la charité , d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont fait mes ennemis sans que je leur en aie donné aucun sujet ; et je prie Dieu de leur pardonner , de même que ceux qui par un faux zèle , ou par un zèle mal entendu m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu ma femme , mes enfans , ma sœur , mes tantes ; mes frères , et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelqu'autre manière que ce puisse être ; je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme , mes enfans et ma sœur , qui souffrent depuis long tems avec moi , de les soutenir par sa grace , s'ils viennent à me perdre , et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfans à ma femme ; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux : je lui recommande sur-tout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes , de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci ( s'ils sont condamnés à les

éprouver), que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfans, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avoient le malheur de perdre là leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrois lui avoir donnés dans le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle avoit quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissans à leur mère, et reconnoissans de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux, et en mémoire de moi : je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère. Je recommande à mon fils, s'il a le malheur de devenir Roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les loix; mais en même tems qu'un roi ne peut les faire respecter, et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement, étant lié dans ses opérations, et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étoient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera, lui en donneront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai

contractée envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi , ou qui sont malheureux pour moi.

Je sais qu'il y a plusieurs personnes , de celles qui m'étaient attachées , qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient , et qui ont même montré de l'ingratitude ; mais je leur pardonne , ( souvent dans les tems de trouble et d'effervescence on n'est pas le maître de soi ) , et je prie mon fils , s'il en trouve l'occasion , de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrais pouvoir ici témoigner ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un véritable attachement et désintéressé. D'un côté , si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté des gens à qui je n'avais témoigné que des bontés , à eux , à leurs parens ou amis ; de l'autre , j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montré. Je les prie d'en recevoir tous mes remerciemens ; dans la situation où sont encore les choses , je craindrais de les compromettre , si je parlais plus explicitement ; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître.

Je croirais calomnier cependant les sentimens de la nation , si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hüe , que leur véritable attachement pour moi avait porté à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour , et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry ; des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer , depuis qu'il est avec moi ; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin , je prie MM. de la commune , de lui

remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardaient, les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques ames sensibles et compatissantes; que celles-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie MM. Malesherbes, Tronchet et Desèze, de recevoir ici mes remerciment et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait double à la tour du Temple le 25 décembre 1792.  
Signé LOUIS.

*Relation des vingt-quatre heures d'angoisses qui ont précédé le martyre de Louis XVI.*

Le 20 janvier, vers les quatre heures de l'après-midi, le Roi, après avoir entendu sa sentence de mort, obtint la permission de voir sa femme, sa sœur, et ses enfans, qui ignoraient encore le sort qui l'attendait. A la vue de l'air serein et tranquille avec lequel il entra dans leur appartement, ces malheureuses princesses furent portées à croire qu'il venait leur annoncer une sentence d'absolution, et firent éclater quelques signes de joie. On se flatte aisément, quand on espère. Mais Sa Majesté les détrompa bientôt, en les informant

qu'elle venait au contraire leur dire un éternel adieu.

Quelle est la plume qui pourrait décrire l'horreur de la scène de désespoir qui s'ouvrit dans ce moment ? La Reine, en poussant des cris violens, et en invoquant la pitié, voulut forcer les grilles de ses fenêtres ; *Madame Elisabeth* et *Madame Royale* tombèrent muettes aux genoux du Roi ; et au milieu de cette scène déchirante, le jeune *Dauphin*, âgé maintenant de huit ans, trouva moyen de s'échapper, et pénétra, sans être remarqué, jusqu'à la première cour, à la porte de laquelle il fut arrêté. Il cria, gémit, supplia qu'on voulût bien le laisser passer. Un des Gardes, touché de sa beauté, et attendri par ses larmes, lui demanda où il voulait aller ? — *Je veux*, répondit ce descendant infortuné de tant de rois, *je veux aller prier le peuple de ne pas faire mourir papa.* — *Bon Dieu, ne m'empêchez pas de parler au peuple* : et en disant cela, il s'efforçait avec ses foibles bras, de se débarrasser des obstacles qu'on lui opposait.

Le Roi passa deux heures avec sa famille ; pour la première fois depuis son emprisonnement, on lui permit de la voir sans témoins. Certes ! la séparation fut effroyable, quoique sa famille conservât l'espérance de le voir encore le lendemain matin. La Reine, comme en délire, serra ses genoux avec tant de violence, que deux hommes, usant de toute leur force, eurent de la peine à desserrer ses bras. *Madame Elisabeth* et le *Dauphin* étaient étendus sur le plancher aux pieds du Roi, poussant des cris lamentables ; et *Madame Royale*, sans connoissance, fut portée, comme morte, sur son lit. Le Roi retourna dans son appartement, sans proférer une parole, cachant son

visage dans ses mains. En entrant , il se jeta sur ses genoux , et passa presque toute la soirée en prières ; il se déshabilla , se mit au lit , et dormit paisiblement pendant quelques heures. Lorsque le valet-de-chambre, noyé de larmes , entra le matin dans sa chambre , il le prit par la main , et lui dit : — *Cléry* ( c'est son nom ) , *vous avez tort de vous affecter si fortement ; ceux qui ont encore de l'amitié pour moi , doivent , au contraire , se réjouir de me voir arrivé au terme de mes souffrances.*

Alors le Roi se mit de nouveau à prier Dieu jusqu'à huit heures , qu'on vint l'avertir que tout était prêt. Il traversa d'un pas ferme la première cour ; en tournant à diverses reprises les yeux vers l'endroit où était renfermée sa famille , on lui vit faire un mouvement convulsif , comme pour rappeler sa fermeté , et il se mit dans la voiture avec son confesseur et deux officiers de gendarmerie , qui avaient ordre de le mettre à mort à la moindre apparence d'un tumulte populaire en sa faveur.

Toute la route , depuis le *Temple* jusqu'à la place *Louis XV* , était bordée , sans intervalle , de deux rangs de soldats , sur quatre de front. On remarquait l'épouvante sur tous les visages ; on vit couler des larmes ; mais ce fut la seule marque d'intérêt que reçut sur sa route , et dans une infortune sans exemple , ce vertueux Monarque.

Le Roi fut près de deux heures en chemin , s'entretenant avec son confesseur , et répétant les prières des agonisants.

Arrivé près de l'échafaud , comme ses prières n'étaient pas finies , il les acheva avec une grande

tranquillité, descendit de la voiture avec calme, quitta sa redingotte, délia ses cheveux, ôta sa cravatte, ouvrit sa chemise pour découvrir son col et ses épaules, et se mit à genoux pour recevoir la dernière bénédiction de son confesseur. Aussitôt il se releva et monta tout seul à l'échafaud. Ce fut dans cet instant d'horreur, que son confesseur, comme inspiré par le courage sublime et la vertu héroïque du Roi, se jeta lui-même sur ses genoux, et élevant les yeux vers lui, lui dit d'une voix empruntée du ciel : — *Allez, fils de Saint Louis, montez aux cieux.*

Le Roi demanda à parler au peuple ; les trois soudars, qui s'étaient chargés de l'exécution, lui répondirent qu'il fallait avant tout lui lier les mains et lui couper les cheveux. — *Liez mes mains*, reprit le Roi un peu brusquement, et se remettant aussitôt, il leur dit : — *Faites tout ce qu'il vous plaira, c'est le dernier sacrifice* —. Lorsque ses mains eurent été liées, et ses cheveux coupés, le Roi dit : — *J'espère qu'à présent on me permettra de parler* — ; et aussitôt il s'avança sur le côté gauche de l'échafaud, fit signe aux tambours de cesser, et dit d'une voix haute et ferme : — *Je meurs parfaitement innocent de tous les prétendus crimes dont on m'a chargé. — Je pardonne à ceux qui sont la cause de mes infortunes. — J'espère même que l'effusion de mon sang contribuera au bonheur de la France ; — Et vous, Peuple infortuné ! ..... Ici le féroce brassieur, à qui ses exploits ont mérité le grade de général de la garde de Paris, l'interrompit et lui dit : — *Je vous ai amené ici, non pour haranguer, mais pour mourir* —. Aussitôt les tambours couvrirent toutes les*

voix

voix , et les trois misérables saisirent leur victime , l'attachèrent sur le fatal instrument , et la tête du Monarque tomba. L'un des bourreaux la montra à la soldatesque et à la populace , qui crièrent : — *vive la Nation , vive la République !*

Des témoins oculaires ont assuré que *Philippe Egalité* et son fils étaient présens à l'exécution : ce dont on peut être certain , c'est que cette infamie de plus n'ajoute rien au mépris et à l'horreur que leurs noms inspirent.

Le corps de l'infortuné Monarque fut mis , sans bière ni cercueil , et couvert de chaux vive , dans une grande fosse creusée dans le cimetier de l'Eglise de la *Madelaine la Ville-l'Evêque* , parmi les Suisses qui furent massacrés dans la journée du 10 août , et ceux qui avaient péri , par leur propre imprudence , le jour du feu de joie qui fut tiré , en 1770 , à l'occasion du mariage du Roi.

On a remarqué deux hommes armés qui , suivans le cortège à une certaine distance , entraient dans les cafés qui sont situés sur la route , pour demander s'il n'y avait personne qui voulût se dévouer à la mort pour sauver le Roi ; ils trouvèrent par-tout le silence de la terreur. Arrivés à la place de l'exécution , ils se perdirent dans la foule. On assure encore , qu'il s'était formé en secret une troupe de dix-huit cens hommes , qui ne purent se rallier , et dont les efforts eussent été superflus.

Telle fut la fin d'un des plus vertueux des *soixante-six* Monarques qui ont occupé le trône de France , et dont la mort n'a plus que le ciel pour vengeur.

---

Case  
Wing  
o DC  
137.08  
.F73  
v. 8  
no. 7

*[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*